

JA
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-453 du 6 Décembre 1984

portant création d'un comité ad'hoc chargé
de l'étude du cadre institutionnel des
opérations des entreprises d'Etat.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 28 Novembre 1984,

D E C R E T E :

Article 1er.- Il est créé un comité ad'hoc chargé de l'étude du cadre institutionnel et réglementaire des opérations des entreprises d'Etat.

Article 2.- ledit Comité ad'hoc est composé comme suit :

Président : Camarade Alexis NOUKOUMIANTAKIN

Rapporteur : Camarade Abdoulaye BIO TCHANE

Membres : Camarade Alexandre PARIZO

-Pierre AMOUSSOU

-Polycarpe AGOSSA

-Lucien SEBO.

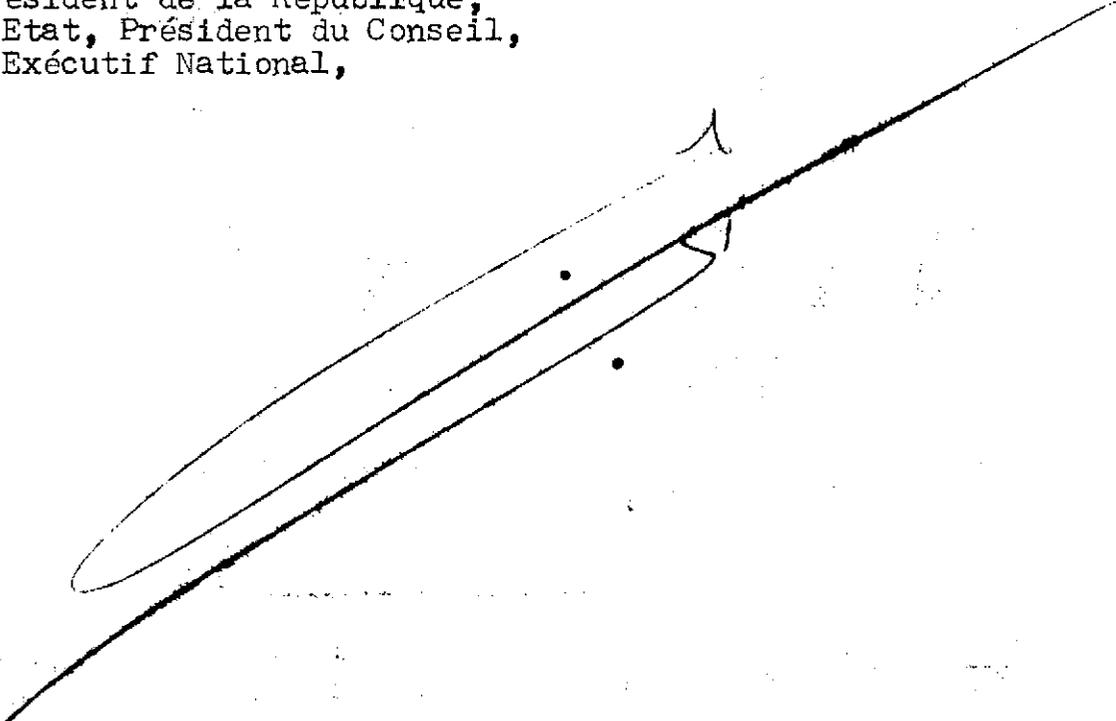
Article 3.- Le comité a pour mission d'entreprendre une étude sur le cadre institutionnel et réglementaire des opérations des Entreprises Publiques et Semi-Publiques et de proposer les modifications qui pourraient être apportées au cadre légal régissant les rapports entre l'Etat, les sociétés d'Etat, les sociétés d'Economies Mixte et les sociétés dans lesquelles l'Etat a une prise de participation.

Article 4.- Le comité peut faire appel à toute personne susceptible de l'aider dans l'accomplissement de sa mission.

Article 5.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

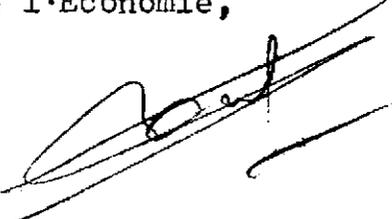
Fait à Cotonou, le 6 Décembre 1984

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil,
Exécutif National,



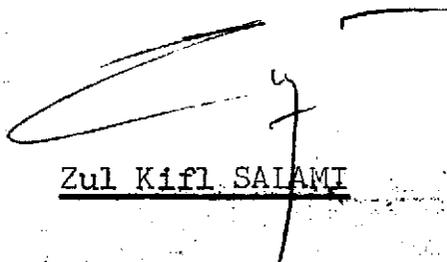
Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances et
de l'Economie,



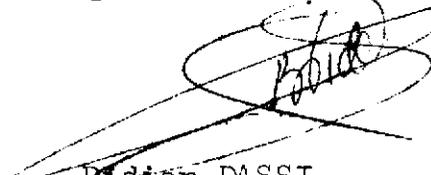
Hospice ANTONIO

Le Ministre Délégué auprès du
Président de la République, Chargé
du Plan et de la Statistique,



Zul Kifl SALAMI

Le Ministre de la Justice, Chargé
de l'Inspection des Entreprises
Publiques et Semi-Publiques



Didier DASSI